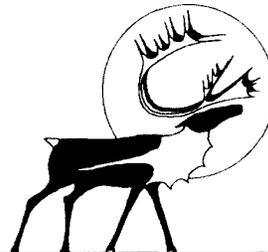


Rapport annuel du Comité de mise en œuvre

Entente sur la revendication
territoriale globale des Gwich'in



1997 | 1998



Canada

Publié avec l'autorisation du ministre
des Affaires indiennes et du Nord
canadien Ottawa, 1998

QS-5342-000-BB-A1
N° de catalogue R31-9/1998
ISBN 0-662-63944-8

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

Avant-propos

Le Comité de mise en œuvre a le plaisir de présenter son cinquième rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998.

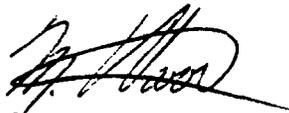
Le Comité de mise en œuvre est formé d'un représentant de haut rang de chacune des parties, qui sont le Conseil tribal des Gwich'in, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. Le Comité fonctionne par consensus et sert de tribune de discussion lorsque les parties désirent soulever des questions et faire valoir leurs préoccupations.

Le Comité de mise en œuvre a pour rôle de surveiller et d'orienter la concrétisation de l'Entente, et ce rapport annuel fait état des réalisations et de l'évolution qui ont eu lieu au cours de l'année à cet égard. Les renseignements qui y sont contenus ont été fournis par divers ministères fédéraux et territoriaux, par le Conseil tribal des Gwich'in et par d'autres organismes créés en vertu de l'Entente.

C'est dans le cadre d'une relation de respect mutuel où chacun s'est engagé à remplir ses obligations que des progrès ont été réalisés. Et c'est en tant que partenaires que nous continuerons de collaborer pour garantir le succès de la mise en œuvre de l'Entente.



Richard Nerysoo
Conseil tribal
des Gwich'in



Mark Warren
Gouvernement des
Territoires du
Nord-Ouest



Terry Henderson
Gouvernement du
Canada

Table des matières

	avant-propos	
1	CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE	2
2	FAITS SAILLANTS	3
3	LE COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE	5
3.1	Examen quinquennal du plan de mise en œuvre	5
3.2	Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	6
3.3	Autres activités	6
4	LES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE	7
4.1	Le Conseil d'arbitrage	7
4.2	Le Conseil d'inscription	7
4.3	Le Conseil provisoire d'aménagement du territoire	8
4.4	L'Office des ressources renouvelables	8
4.5	Les Conseils des ressources renouvelables	10
4.6	Le Groupe d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie ...	13
4.7	Le Groupe de travail des terres et des eaux	13
5	LE CONSEIL TRIBAL DES GWICH'IN	15
5.1	Examen quinquennal	15
5.2	Le projet de loi C-6 (Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie)	15
5.3	Le processus d'évaluation du développement du Yukon	15
5.4	L'administration des terres des Gwich'in	15
5.5	Les négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	16
5.6	L'embauche	16

6	LE GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	17
6.1	Le ministère des Affaires autochtones	17
6.2	Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique	18
6.3	Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi	19
6.4	Le ministère de la Justice	20
6.5	Le ministère des Travaux publics et des Services	20
6.6	Le ministère des Transports	20
7	LE GOUVERNEMENT DU CANADA	21
7.1	Législation et réglementation	21
7.2	Activité économique et emploi	22
7.3	La gestion de l'environnement et de la faune	22
7.4	Le patrimoine	23
7.5	La gestion des terres et des eaux	24
7.6	La Défense nationale	24
7.7	L'Office national de l'énergie	25
7.8	Revenu Canada	25
7.9	La coordination des activités de mise en œuvre par le gouvernement fédéral	25
7.10	Autres activités de mise en œuvre	26

ANNEXES

Annexe 1 :	Membres des organismes chargés de la mise en œuvre (au 31 mars 1998)	27
Annexe 2 :	Carte de la région visée par le règlement	29
Annexe 3 :	Calendrier des paiements de transfert, 1992 à 1997	30
Annexe 4 :	Versements pour la mise en œuvre, 1992-1993 à 1997-1998	30
Annexe 5 :	Redevances sur les ressources, 1992 à 1997	31
Annexe 6 :	Taxes foncières payées par les Gwich'in, 1994	31

1 Caractéristiques de l'Entente

Le 22 avril 1992, le Conseil tribal des Gwich'in (CTG), le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le gouvernement du Canada ont signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in ainsi que le plan qui devait aider les parties à remplir leurs obligations. Les dispositions de l'Entente sont entrées en vigueur le 22 décembre 1992.

Les principales dispositions de l'Entente sont les suivantes :

- Environ 2 200 bénéficiaires Gwich'in sont devenus les propriétaires de 22 422 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest et de 1 554 kilomètres carrés de terres au Yukon.
- Au sein de la zone visée par le règlement des Gwich'in (ZRG), les Gwich'in conservent des droits importants et précis sur la faune, un droit de premier refus à l'égard de toutes sortes d'activités commerciales ayant trait à la faune et la garantie de participer aux activités des organismes gouvernementaux.
- Il était entendu qu'on créerait des organismes gouvernementaux chargés de la gestion de la faune et de la réglementation relative aux terres, aux eaux et à l'environnement. Les dispositions de l'Entente précisent la composition et les fonctions de ces organismes ainsi que le moment où ils doivent commencer à assumer leurs responsabilités.
- Les Gwich'in recevront une somme de 75 millions de dollars (en dollars constants de 1990) en paiements de transfert non imposables, soit 141 millions de dollars sur 15 ans. On a versé 7,4 millions de dollars au CTG au moment de la promulgation de la Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in. Les autres versements sont effectués à chaque anniversaire de la signature de l'Entente. De plus, les Gwich'in touchent, tous les trois mois, une partie des redevances annuelles sur les ressources exploitées dans la vallée du Mackenzie.

L'Entente prévoit également la négociation d'accords sur l'autonomie gouvernementale, qui entreront en vigueur par le biais de lois fédérales ou territoriales ou des deux.

2 Faits saillants

- Le CTG a reçu 9 318 835 dollars en paiements de transfert, déduction faite du remboursement des prêts relatifs aux négociations.
- Le Comité de mise en œuvre a entrepris un examen général quinquennal du plan de mise en œuvre pour faire le point sur les obligations relatives à la revendication territoriale, circonscrire les grandes questions associées à la mise en œuvre et déterminer si le financement de la mise en œuvre est suffisant dans l'ensemble. Le Comité s'est réuni à trois reprises et a réglé de nombreuses questions au cours de l'année : il a été question entre autres de l'adoption imminente de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRVM) et de la réaffectation des fonds attribués aux organismes de mise en œuvre.
- Le CTG a continué d'inscrire les bénéficiaires admissibles de l'Entente. Le Registre des inscriptions compte désormais 2 189 noms.
- Le Bureau d'enregistrement des droits fonciers a enregistré de nombreux levés pour les sites particuliers et pour les parties des limites des grandes parcelles faisant l'objet du règlement. Au total, on a délivré des certificats de titre pour 154 des parcelles appartenant à des Gwich'in. Il ne reste désormais que 7 parcelles appartenant à des Gwich'in qui n'ont pas encore fait l'objet de certificats de titre.
- On a dressé un plan préliminaire pour solliciter les premières réactions des organismes intéressés avant d'élaborer l'ébauche de plan d'aménagement du territoire.
- Le plan de gestion du grizzli pour la ZRG détermine les priorités, les préoccupations et les besoins en matière de gestion eu égard à l'exploitation des ressources. Le plan prévoit désormais la remise de deux étiquettes de grizzli à chaque conseil des ressources renouvelables (CRR), qui les attribuera aux bénéficiaires de leurs collectivités respectives. Les bénéficiaires gwich'in ont pu chasser le grizzli pour la première fois depuis la proscription volontaire de mai 1992.
- Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi du GTNO et le Conseil scolaire de Beaufort-Delta ont négocié un contrat d'une valeur de 8 224 204 dollars avec la Société de développement des Gwich'in, qu'ils ont chargée de concevoir et de construire la nouvelle école de Fort McPherson. L'achèvement des travaux est prévu pour septembre 1998.
- Le plan directeur du Parc territorial des Gwich'in en est au stade de la mise en œuvre : tous les contrats de mise en valeur et d'exécution ont été confiés à des entreprises dont les propriétaires et les exploitants sont des Gwich'in. La mise en valeur du parc supposait d'importants aménagements de sites et travaux routiers et la conception de diverses installations utilitaires. Les travaux d'exécution avaient trait à l'entretien général des sites actuels. Le poste d'agent saisonnier du parc est occupé par un bénéficiaire gwich'in.
- Un contrat à fournisseur unique d'une valeur de 250 000 dollars a été attribué à la Société de développement des Gwich'in pour les travaux routiers et les services de conception architecturale et de génie nécessaires à l'aménagement du Parc territorial des Gwich'in. C'est dans le cadre d'un projet en cours de développement que ce premier stade sera achevé en 1998.

- En février 1998, le Secrétaire d'État de Parcs Canada, s'exprimant au nom de la ministre du Patrimoine canadien, a informé les Gwich'in que Nagwichoonjik (le passage de la rivière Mackenzie entre la rivière Thunder et Point Séparation) a une importance historique nationale en raison de sa position dominante dans le paysage culturel des Gwich'in Gwichya.
- Ressources naturelles Canada a, conformément à ses obligations, terminé les travaux de levés prévus dans l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in. Les plans sont enregistrés aux Archives d'arpentage des terres du Canada et au Bureau d'enregistrement des droits fonciers s'il y a lieu. Il reste deux plans à traiter en raison de certaines questions à régler concernant les levés. On prévoit que toutes les questions en souffrance seront réglées d'ici la fin du mois de mars 1999. Toutes les parcelles des Gwich'in Tetlit ont été arpentées, y compris les limites des zones exclues. On a procédé aux travaux de levés de 11 blocs ruraux et de 12 parcelles propres à des sites, et tous les plans ont été enregistrés. Pour ce qui est des Gwich'in, toutes les parcelles ont été arpentées : on dénombre 24 terres municipales, 31 parcelles propres à des sites et 35 zones exclues. On a également arpenté des parties de limites et les intersections de limites avec des cours d'eau.
- Le projet de plan de gestion du caribou du lac Bluenose a été envoyé aux comités de chasseurs et de trappeurs, aux CRR, aux associations de chasseurs et de trappeurs des collectivités se trouvant dans le rayon d'action de la harde ainsi qu'aux conseils de cogestion et aux organismes gouvernementaux chargés de la gestion de la faune dans les régions des Inuvialuit, des Gwich'in, du Sahtu et du Nunavut faisant l'objet de revendications territoriales. Une réunion des présidents des conseils de gestion de la faune et des représentants des organismes gouvernementaux a permis de discuter d'une entente de collaboration et de préciser la structure du comité consultatif. D'autres entretiens auront lieu à ce sujet en 1998-1999.

3 Le Comité de mise en œuvre

Le Comité de mise en valeur est formé de représentants de haut rang de chacune des parties.

Les membres en sont les suivants : Richard Nerysoo, président (Conseil tribal des Gwich'in), Mark Warren, directeur de la négociation et de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications (ministère des Affaires autochtones du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest) et Terry Henderson, directeur général de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien du gouvernement du Canada).

Conformément à l'article 28.2 de l'Entente, le Comité a pour mandat :

- de surveiller et d'orienter la mise en œuvre de l'Entente;
- de surveiller l'état d'avancement du plan de mise en œuvre;
- de réviser le calendrier des activités de mise en œuvre, de réaffecter les ressources et de modifier le plan de mise en œuvre au besoin;
- de régler les conflits entre les parties;
- de rédiger, à l'intention du public, un rapport annuel sur les activités de mise en œuvre de l'Entente.

Le Comité s'est réuni trois fois en tout au cours de l'année. Ses décisions sont prises par consensus.

3.1 Examen quinquennal du plan de mise en œuvre

Le Comité de mise en œuvre a entrepris un examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre (conformément à l'article 11 de l'annexe E du Plan).

Les objectifs en étaient les suivants :

- décrire l'état d'avancement des réalisations eu égard aux obligations relatives aux revendications territoriales;
- circonscrire les grandes questions associées à la mise en œuvre;
- déterminer si le financement de la mise en œuvre est suffisant dans l'ensemble.

Au cours de l'été 1997, les organismes créés en vertu de l'Entente ont examiné leurs réalisations eu égard à leurs obligations relatives aux revendications territoriales et présenté les résultats de leur analyse au Comité de mise en œuvre. Le Comité a ensuite élaboré une base de données regroupant ces renseignements pour circonscrire à la fois les réalisations obtenues et les questions en souffrance.

Le Comité a décidé de régler certaines de ces questions et proposé des recommandations au gouvernement et aux autres organismes de mise en œuvre pour les années à venir. D'autres questions restent à l'étude (par ex., celle de savoir si le financement de la mise en œuvre est suffisant).

Un rapport final sera présenté au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), au ministre des Affaires autochtones du GTNO et au président du CTG. Il sera rendu public au cours de l'année 1998-1999.

3.2 Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

Le Comité a poursuivi ses travaux en vue de l'adoption de la LGRVM. Le projet de loi C-6, dont les dispositions prévoient la réglementation de la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, a été confié au Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Grand Nord.

Cette loi donnera au Conseil d'aménagement du territoire, à l'Office des terres et des eaux et au Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie (CEREVM) le pouvoir de réglementer l'utilisation des terres et des eaux et de procéder à des évaluations et à des examens environnementaux.

3.3 Autres activités

Le Comité de mise en œuvre est intervenu activement dans d'autres secteurs; entre autres, il a pu :

- élaborer les modifications à apporter au Plan de mise en œuvre;
- approuver la réaffectation du financement prévu pour la mise en œuvre;
- superviser la rédaction du rapport annuel du Comité pour l'exercice 1996-1997;
- surveiller le processus de désignation et de nomination des conseils créés en vertu de l'Entente.

4 Les organismes de mise en œuvre

L'Entente prévoit la création d'organismes de mise en œuvre chargés de gérer les ressources fauniques, de procéder à des évaluations des repercussions environnementales des aménagements proposés, de planifier et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux, d'analyser les questions relatives à l'accès au territoire et à l'indemnisation, de régler les différends relatifs à l'interprétation de l'Entente et de déterminer qui sont les bénéficiaires de l'Entente. L'Entente précise également la composition, les fonctions et le délai de création de chaque organisme de mise en œuvre.

La situation de ces organismes de mise en œuvre est la suivante.

- Le Conseil d'arbitrage, le Groupe de travail des terres et des eaux, le Conseil provisoire d'aménagement du territoire, l'Office des ressources renouvelables (ORR), les CRR et le Groupe d'examen des repercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie sont désormais opérationnels. La composition actuelle de ces organismes est précisée à l'annexe 1,
- Le Conseil permanent d'aménagement du territoire, le CERVM et l'Office des terres et des eaux seront créés lorsque la LGRVM sera adoptée.
- Le chapitre 26 de l'Entente prévoit la création d'un Conseil des droits de surface qui relèverait d'une loi distincte. Cet organisme quasi-judiciaire aura les compétences nécessaires pour régler les conflits entre les propriétaires terriens et les détenteurs de droits commerciaux de surface et de subsurface concernant l'accès aux terres et l'indemnisation concernant leur utilisation. Le Conseil sera composé de membres résidant dans les Territoires du Nord-Ouest, qui interviendront par l'intermédiaire d'un groupe de membres, dont au moins un devra résider dans la zone visée par le règlement. Comme le Conseil des droits de surface n'existe pas encore, les différends relatifs aux droits de surface peuvent être portés à l'attention du Conseil d'arbitrage compétent.

4.1 Le Conseil d'arbitrage

Le chapitre 6 de l'Entente prévoit la création d'un Conseil d'arbitrage chargé de régler les conflits qui peuvent survenir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente. Le Conseil assurera la médiation entre les parties dans les cas de conflits concernant les domaines décrits dans l'Entente ou l'interprétation des dispositions de l'Entente. Les parties seront entendues par un ou trois arbitres, dont la décision sera exécutoire. Les arbitres pourront accorder des dépens, y compris en ce qui a trait à des frais ou des intérêts. Sauf entente entre les parties à un conflit, le Conseil conservera un dossier public des décisions arbitrales.

Le Conseil d'arbitrage n'a pas été saisi de conflits à ce jour. Ses membres ont décidé de ne pas se réunir en 1997-1998.

4.2 Le Conseil d'inscription

Comme le prévoit le chapitre 4 de l'Entente, le CTG a assumé les responsabilités du Conseil d'inscription, y compris la production du registre annuel des années six à dix de l'Entente. Le Registre des inscriptions compte désormais 2 189 noms. Le CTG est responsable du financement des projets et des frais d'entretien.

4.3 Le Conseil provisoire d'aménagement du territoire

Le Conseil provisoire d'aménagement du territoire a continué de jouer le rôle d'organisme d'aménagement du territoire pour le CTG. Le Conseil permanent d'aménagement du territoire sera créé en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, conformément au chapitre 24 de l'Entente.

Le Conseil s'est surtout occupé du plan d'aménagement préliminaire tout au long de l'année. Le plan stratégique, dressé en 1995, prévoyait quatre stades de production pour ce document : la collecte de données et l'analyse des différents types de plan, l'élaboration d'un plan préliminaire et l'élaboration du plan d'aménagement définitif. Les trois premiers stades sont achevés.

Le Conseil provisoire a publié quatre documents importants.

Projet de zones communautaires protégées (septembre 1997)

Dans le document, on y énumère 42 zones protégées éventuelles dans la ZRG. Ces zones ont été proposées dans le cadre d'une série d'ateliers communautaires organisés dans le but de déterminer les habitats fauniques, les territoires traditionnels et les sites culturels qu'il convenait de protéger. La zone la plus vaste est le cours supérieur de l'Arctic Red River, habitat du mouflon de Dali, de l'orignal et du grizzli. Une zone adjacente du Yukon englobe le cours supérieur des rivières Stewart, Bonnet Plume et Snake.

Résumé des activités relatives aux terres et aux eaux (octobre 1997)

Il est question de l'aménagement à venir du territoire de la ZRG. Ce document s'appuie sur le document d'analyse et les rapports d'inventaire et d'évaluation déjà publiés.

Compte rendu des ateliers sur la stratégie relative aux zones protégées (24-26 novembre 1997, Inuvik (T.N.-O.))

Cet atelier a été l'occasion d'élaborer une méthode d'évaluation des zones protégées déterminées dans le projet de zones communautaires protégées. Il a permis de réunir les autorités de plusieurs sphères de compétence en matière d'aménagement du territoire, qui ont élaboré ensemble une stratégie exhaustive pour la ZRG, le Yukon, la zone visée par le règlement du Sahtu et la zone visée par le règlement des Inuvialuit.

Plan préliminaire d'aménagement du territoire (mars 1998)

On a publié un plan préliminaire pour connaître les premières réactions des organismes intéressés avant d'élaborer le plan définitif.

Le plan préliminaire devrait être achevé en septembre 1998, c'est-à-dire au moment prévu de l'adoption de la LGRVM.

4.4 L'Office des ressources renouvelables

L'ORR, créé en vertu de l'article 12.8 de l'Entente, est le principal instrument de gestion de la faune et des forêts de la ZRG. L'Office est chargé de veiller à ce que la faune, le poisson et les forêts soient exploités dans la perspective du développement durable de sorte qu'ils restent à la disposition des générations actuelles et à venir. L'Office clôturait sa quatrième année de fonctionnement en 1997-1998.

L'ORR veille à ce que la population participe aux programmes de gestion des ressources renouvelables. Les membres de la collectivité participent à l'approbation des programmes, et les assistants communautaires sur le terrain jouent un rôle important dans les projets de recherche.

Les membres de l'ORR se sont réunis dans chacune des quatre collectivités gwich'in. Au cours de ces visites, les membres de l'Office ont également rencontré les membres des CRR locaux pour discuter avec eux des préoccupations et des questions associées à la gestion des ressources renouvelables locales. En collaborant étroitement avec les CRR et les organismes gouvernementaux, l'Office poursuit un objectif d'exploitation durable et de conservation des ressources naturelles dans la ZRG.

L'Office s'appuie sur des recherches pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion. En 1997-1998, il a débloqué 275 000 dollars pour financer 15 projets.

Plan de gestion du grizzli

Le plan de gestion du grizzli détermine les priorités, les préoccupations et les besoins en matière de gestion en ce qui concerne l'exploitation des ressources. Le plan prévoit deux étiquettes de grizzli par CRR à l'intention des bénéficiaires dans leurs collectivités respectives. Les bénéficiaires gwich'in pourront donc chasser le grizzli pour la première fois depuis la proscription volontaire de mai 1992.

Planification de la gestion des forêts

Les activités de planification de la gestion des forêts se sont poursuivies tout au long de l'année : inventaire forestier, formation, réunions communautaires pour déterminer les priorités d'exploitation, ateliers d'écoforesterie et de gestion des forêts.

Étude sur les récoltes des Gwich'in

L'Étude sur les récoltes des Gwich'in, entreprise conformément à l'article 12.5.6 de l'Entente, en est à sa troisième année d'existence, c'est-à-dire qu'elle a dépassé son point médian. Les résultats qu'elle produira serviront à protéger les activités de chasse, de pêche et de piégeage des Gwich'in tout en permettant de déterminer les besoins minimums des Gwich'in et à assurer une gestion des ressources renouvelables.

L'Étude sur les récoltes dépend de la participation des Gwich'in résidant dans la ZRG pour recueillir des données. Pour inciter la population à participer, on offre des prix tous les mois dans chaque collectivité. Les données sur les récoltes sont affichées dans les bureaux des CRR pour que la population puisse voir les résultats de l'enquête.

Projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement

La première étape du projet a été achevée cette année. L'ouvrage intitulé Nành' Kak Geenjit Gwich'in Ginjik (De la terre) a été publié en décembre 1997.

L'Office a entamé la deuxième étape, qui se conclura par un second ouvrage sur 20 autres espèces animales terrestres et aquatiques. De novembre 1997 à mars 1998, on a procédé à plus de 250 entrevues, et la base de données sur les connaissances traditionnelles s'est considérablement enrichie.

Éducation et formation

L'éducation et la formation des bénéficiaires gwich'in en matière de recherche et de gestion concernant les ressources renouvelables restent un élément important des activités.

En 1997-1998, on a réalisé les projets suivants.

- Création de six postes à temps plein de formation au travail (chef de bureau, secrétaire, adjoint à l'étude sur les récoltes, adjoint à la recherche et à la gestion, technicien stagiaire en halieutique, adjoint à la gestion des forêts).
- Au cours des trois dernières années, plus de 25 personnes ont été formées et employées comme intervieweurs communautaires pour l'Étude sur les récoltes des Gwich'in et le Projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement.
- Grâce au programme d'emplois d'été pour les étudiants, le bureau de l'ORR embauche deux à trois étudiants par été pour les faire travailler sur les projets de recherche et de gestion concernant les ressources renouvelables. Les étudiants obtiennent ainsi une expérience professionnelle directe et s'initient à la cogestion des ressources renouvelables.
- Grâce à la Bourse Jim Edwards Sittichinli, l'Office attribue 1 000 dollars pour aider des étudiants qui poursuivent des études collégiales ou universitaires dans le domaine des ressources renouvelables ou dans un domaine connexe.
- L'Office a un programme efficace de formation du personnel qui permet de perfectionner les compétences de tous les membres du personnel.
- La participation active aux journées d'orientation communautaires et aux camps et foires scientifiques incite les jeunes à poursuivre des carrières dans le domaine de la gestion des ressources renouvelables.

Travailler ensemble pour prendre soin de la terre

En vertu de l'Entente, l'ORR doit jouer le rôle d'organisme public auprès des Gwich'in et des organismes gouvernementaux et veiller à ce que les ressources renouvelables fassent l'objet d'une gestion responsable. L'ORR a de bonnes relations de travail avec les autres conseils et offices de la ZRG et d'autres zones faisant l'objet de revendications territoriales.

Les CRR constituent les piliers de la gestion des ressources renouvelables dans la ZRG. L'ORR collabore étroitement avec les CRR pour s'assurer qu'ils participent aux travaux de recherche et aux décisions ayant trait aux ressources renouvelables. Cette année, l'Office a organisé, en octobre 1997, un atelier sur les trappeurs et la fourrure dans la région de Beaufort-Delta, contribué, en novembre 1997, à l'organisation de l'atelier sur les zones protégées et accueilli les participants de l'atelier sur l'écoforesterie et la gestion des forêts. Ces occasions ont permis aux membres des CRR de se rencontrer pour discuter de préoccupations communes et participer à la gestion des ressources.

4.5 Les Conseils des ressources renouvelables

Conformément à l'article 12.9 de l'Entente, on a créé des CRR dans chaque collectivité gwich'in pour favoriser et promouvoir la participation des membres de la collectivité locale à la conservation, aux études sur les récoltes fauniques, à la recherche et à la gestion des ressources renouvelables.

Les activités des CRR ont été les suivantes.

- Collaborer étroitement avec les organismes de mise en œuvre et les organismes gouvernementaux pour déterminer les questions et les préoccupations associées aux ressources renouvelables aux fins de la recherche; conseiller et soutenir les responsables de projets de recherche et de plans de gestion applicables à la ZRG.
- Administrer des contrats de recherche pour le compte de l'ORR et d'organismes gouvernementaux.
- Participer à l'embauche d'adjoints sur le terrain dans les collectivités gwich'in pour les faire participer aux projets relatifs aux ressources renouvelables.
- Administrer les fonds attribués par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) dans le cadre du Programme d'aide aux récoltes dans les collectivités, pour venir en aide aux Gwich'in qui s'adonnent à des activités de récolte.
- Organiser des chasses communautaires au caribou pour fournir de la viande aux aînés et aux bénéficiaires dans le besoin.

Les CRR se sont réunis durant deux jours à Fort McPherson : des représentants d'Inuvik, d'Aklavik, de Tsiigehtchic et de Fort McPherson étaient présents. Les questions abordées avaient trait entre autres à l'examen quinquennal, au nettoyage de la rivière Caribou, à l'atelier sur l'aménagement du territoire, au processus d'évaluation du développement du Yukon, à la mise à jour des activités du Conseil fiduciaire pour l'aide aux chasseurs et aux pêcheurs gwich'in, à la recherche et au sauvetage, à la chasse sportive, aux possibilités de formation, à l'atelier sur les trappeurs, à la foresterie et aux projets de recherche. Les rapports et les mises à jour ont été présentés par les représentants des divers conseils, offices et organismes participants.

Conseil des ressources renouvelables des Ehdiitat

Le CRR des Ehdiitat a été actif en 1997-1998 : ses responsables ont beaucoup voyagé, ont organisé de nombreuses réunions et ont consulté largement la population. On dispose des procès-verbaux de onze réunions, et douze rapports mensuels ont été déposés. Les activités ont eu trait entre autres à ce qui suit : étiquettes de grizzli, gestion intégrée des ressources, réunion concernant une piste pour les véhicules tous terrains, guet pour le service de recherches et sauvetage d'Aklavik, atelier régional sur les trappeurs et la fourrure à Beaufort-Delta, atelier sur les zones protégées et atelier sur la gestion des forêts.

Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in Nihtat

Au cours de l'année, le CRR des Gwich'in Nihtat a tenu les bénéficiaires au courant des activités relatives aux ressources renouvelables, collaboré étroitement avec les organismes publics et organisé de nombreux ateliers.

Ses activités ont été entre autres les suivantes.

Election des nouveaux membres du Conseil.

- Camp culturel pour de jeunes élèves au camp Rachel Reindeer, où des aînés leur ont enseigné des pratiques traditionnelles et raconté des histoires.

- Participation à un atelier de formation offert par l'ORR sur l'écoforesterie et la gestion des forêts et à un atelier sur les règles de contrôle et de gestion des terres de la ZRG pour la gestion des terres privées.
- Organisation de la première chasse au grizzli depuis quatre ans pour les bénéficiaires (quota de 12 ours ou de 3 par collectivité).
- Contribuer à l'étude conjointe (CRR-ORR-Pêches et Océans Canada) entreprise au lac Campbell pour étudier les mouvements des corégones et les frayères.

Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in Teet'it

Le CRR des Gwich'in Teet'it a organisé des élections en octobre 1997. Les prochaines élections auront lieu en octobre 1999.

Les activités ont été les suivantes au cours de l'année.

- Réunions mensuelles pour rester au courant des questions associées aux ressources renouvelables.
- Accueil de la reunion régionale des CRR.
- Participation à divers projets : surveillance de l'omble chevalier de la rivière Rat, nettoyage de la rivière Caribou, évaluation du poisson de la Vittrekwa River, projet de pêche dans le lac Husky, surveillance de la route Dempster, plan de gestion des forêts, pistes traditionnelles, étude sur les récoltes des Gwich'in, Projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement, camp scientifique de Delta et plan de gestion du grizzli.

Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in Gwichya

Le CRR des Gwich'in Gwichya a souligné l'importance de la diffusion de l'information, des consultations et de la participation communautaire pour la formulation des prises de position et le processus décisionnel. Le Conseil a collaboré avec de nombreux organismes, dont le CTG, le MRFDE, l'ORR, l'Office des terres et des eaux et le Conseil provisoire d'aménagement du territoire dans le but d'élaborer des plans, des programmes et des projets de gestion.

Le CRR des Gwich'in Gwichya a participé aux projets suivants :

- programme d'aide aux exploitants gwich'in;
- plan de gestion des forêts;
- plan de gestion du grizzli;
- plan de gestion des grands mammifères;
- projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement;
- étude sur les récoltes des Gwich'in;
- règles de contrôle et de gestion des terres des Gwich'in;
- plan d'aménagement du territoire;
- système de gestion intégrée des ressources.

4.6 Le Groupe d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie

Conformément à l'article 24.3.2 de l'Entente, le Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie sera le principal organisme chargé des évaluations et des examens environnementaux dans la vallée du Mackenzie. La compétence du Conseil s'appliquera à toutes les terres de la vallée du Mackenzie, à l'exclusion de la région visée par le règlement des Inuvialuit et du parc national Wood Buffalo.

Activités du groupe de travail

On a créé le Groupe d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie pour guider la formation du CEREVM. Le Groupe a élaboré des lignes directrices d'évaluation et d'examen environnemental pour délimiter la façon dont le Conseil traitera les demandes d'évaluation et les examens des répercussions environnementales, dont il mettra la dernière main aux règlements et dont il rédigera le Guide des opérations et de l'examen. Au cours de l'année 1997-1998, le groupe de travail a organisé six réunions et de nombreuses téléconférences.

Autres activités

- Participation à des séances d'orientation pour mieux comprendre le processus d'évaluation des répercussions environnementales.
- Collaboration avec d'autres organismes et groupes de travail pour formuler des lignes directrices applicables au contrôle préliminaire (pour que le mode de contrôle dans la vallée du Mackenzie soit cohérent).
- Organiser des séances d'information publiques, participer à des réunions pour diffuser l'information et créer des liens avec d'autres organismes.
- Remplir d'autres exigences associées à la mise en œuvre (par ex., l'examen quinquennal du plan de mise en œuvre).

4.7 Le Groupe de travail des terres et des eaux

L'adoption de l'article 24.4 du projet de LGRVM permettra de créer l'Office des terres et des eaux, qui sera chargé de délivrer, de modifier et de renouveler les licences, permis et autres autorisations prévus par la loi et le règlement afférent relativement à l'utilisation des eaux et des terres dans la ZRG. Le Groupe de travail des terres et des eaux a été créé en 1995 avec pour mandat de préparer l'adoption de cette loi.

Processus et procédures

Au cours de l'année 1997-1998, le Groupe de travail avait entre autres pour priorités d'élaborer des processus et des procédures à l'intention du Conseil ainsi que des dispositions en vue du transfert de pouvoir de l'Office des eaux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Autres projets :

- processus de consultation communautaire pour l'examen des demandes;
- intégration des institutions gouvernementales pour l'examen des demandes;
- intégration des connaissances traditionnelles dans le processus de délivrance des permis;
- élaboration d'un seul formulaire de demande pour l'utilisation des terres et des eaux;
- intégration des données du Système d'information géographique (SIG) à l'examen des demandes;
- formation des membres du Groupe de travail des terres et des eaux.

Examen des demandes

Le SIG du Conseil est un élément fondamental de l'examen des demandes. Cela délimite la collecte de données à cette fin.

Champs d'application des données actuelles :

- parcelles de terres privées des Gwich'in;
- zones de récoltes des Gwich'in;
- limites municipales;
- limites des zones protégées (et plan d'aménagement);
- couloirs de transport;
- plans et cours d'eau;
- connaissances traditionnelles (faune et poisson) ;
- données pour l'Étude sur les récoltes des Gwich'in.

Autres activités

- Le personnel a participé à l'examen des demandes d'utilisation des terres et des eaux adressées au MAINC et à l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest.
- Le Groupe a fourni au CTG des conseils sur la délivrance de permis concernant l'environnement.
- Le Groupe de travail a participé activement à la création et au développement du CEREVM et de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

5 Le Conseil tribal des Gwich'in

Le CTG a pour mandat :

- de mettre l'Entente en œuvre au nom de ses membres;
- de régler les questions qui préoccupent les bénéficiaires gwich'in.

5.1 Examen quinquennal

Au cours de l'année 1997-1998, le CTG a participé activement à l'examen quinquennal du plan de mise en œuvre, qui a donné lieu entre autres à la remise de propositions au Comité de mise en œuvre et à un dialogue permanent dans le but de faire avancer les questions en souffrance.

5.2 Le projet de loi C-6 : Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

En décembre 1998, le président du CTG, Richard Nerysoo, a témoigné devant le Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Grand Nord pour défendre le projet de loi 06 (LGRVM).

5.3 Le processus d'évaluation du développement du Yukon

C'est conformément à l'Accord cadre définitif du Yukon que le CTG a entamé des discussions avec le gouvernement du Canada sur le processus d'évaluation du développement (PED) du Yukon. Ce projet permettra de créer un nouveau système d'évaluation et d'examen environnemental qui remplacera le processus de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale au Yukon. La participation du CTG au PED garantit que les positions des Gwich'in seront traduites dans les décisions touchant les terres des Gwich'in Tetlit au Yukon qui seront prises aux termes de l'Accord transfrontalier du Yukon. Les questions soulevées ont trait, par exemple, à l'élaboration de mesures provisoires de protection des zones d'utilisation primaire et secondaire (en attendant l'approbation du PED). Le travail relatif au PED se poursuivra en 1998-1999.

5.4 L'administration des terres des Gwich'in

Les règles de contrôle et de gestion des terres des Gwich'in fournissent à l'Administration des terres des Gwich'in des lignes directrices pour la gestion de l'accès aux terres privées. Une première version de ces règles a été examinée par le personnel technique, et l'on s'attend à ce que l'Assemblée annuelle des Gwich'in les approuve en octobre 1998.

5.5 Les négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

Le chapitre 5 de l'Entente prévoit que les gouvernements et le CTG entament des négociations en vue de conclure des ententes sur l'autonomie gouvernementale. En 1993, le CTG et la Société régionale des Inuvialuit a proposé au Canada d'entamer des négociations sur l'autonomie gouvernementale, et le Canada a accepté. En 1996, on avait terminé de négocier le processus et le calendrier. C'est alors que l'on a entrepris des négociations de fond sur les questions importantes.

Au cours de l'année 1997-1998, les négociations ont porté sur :

- les structures administratives;
- l'éducation et la formation;
- les services sociaux;
- les services de santé;
- l'aide à l'enfance;
- la tutelle et l'adoption ordinaire;
- les testaments et les successions;
- l'administration de la justice;
- les modifications aux ententes sur l'autonomie gouvernementale.

D'autres questions en souffrance doivent être analysées en fonction du plan de travail principal. L'équipe de négociation espère qu'une entente de principe sera conclue d'ici septembre 1999.

5.6 L'embauche

En 1997, le CTG a créé un poste de cadre dont le titulaire est chargé de s'occuper précisément de la gestion de la mise en œuvre de la revendication territoriale. Il a fallu créer ce poste en raison de l'élargissement des responsabilités du CTG dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale et d'autres responsabilités associées à l'examen quinquennal de l'Entente.

6 Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Au cours de l'année, le GTNO a participé activement aux activités de mise en œuvre et aux ententes de financement connexes. Voici ce qu'ont été les activités du ministère des Affaires autochtones, du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, du ministère de l'Éducation, de la culture et de l'Emploi, du ministère de la Justice, du ministère des Travaux publics et des Services et du ministère des Transports.

6.1 Le ministère des Affaires autochtones

Tout au long de l'exercice, le Ministère a collaboré étroitement avec le CTG, avec les représentants du gouvernement fédéral et ceux du GTNO et avec les responsables des organismes de mise en œuvre créés en vertu de l'Entente. Entre autres activités, il a coordonné les activités ministérielles de mise en œuvre du GTNO, rédigé régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des travaux à l'intention du Comité de mise en œuvre et coordonné la participation du GTNO au présent rapport annuel.

Le Ministère représentait le GTNO au groupe de travail tripartite chargé de procéder à l'examen quinquennal du Plan de mise en œuvre. Ce groupe de travail a examiné le plan page par page, déterminé les questions à régler et les modifications à y apporter éventuellement et rédigé un document renvoyant à une base de données et comportant une description de toutes les activités et obligations énoncées dans le Plan. En juillet 1997, à l'occasion de l'Assemblée annuelle des Gwich'in, on a présenté et discuté le processus d'examen. Le Comité de mise en œuvre a discuté des questions soulevées par le groupe de travail et proposé des recommandations qui seront intégrées au rapport final.

Une conférence sur la mise en œuvre des ententes relatives à des revendications interjuridictionnelles a été organisée par le ministère du 19 au 21 août 1997. Des représentants de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et du Yukon y participaient. Toutes sortes de sujets y ont été abordés relativement à la mise en œuvre, et toutes les parties ont convenu de se réunir régulièrement pour discuter de différentes questions et échanger des idées.

Autres activités

- Un fonctionnaire du Ministère (faisant office de représentant du GTNO) a participé activement aux travaux du Comité de mise en œuvre concernant des questions comme les répercussions éventuelles de la LGRVM sur les activités du Conseil, le processus de nomination au Conseil, les obligations du Ministère eu égard à la mise en œuvre et la réaffectation des ressources consacrées à la mise en œuvre.
- Le Ministère était représenté au groupe de coordination gwich'in chargé d'élaborer une réglementation relevant du projet de LGRVM.
- Conformément au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente, le Ministère a également participé aux négociations de Beaufort-Delta sur l'autonomie gouvernementale, qui donneront bientôt lieu à une entente de principe. On a élaboré des projets d'ententes relativement aux structures administratives, aux enfants d'âge préscolaire jusqu'à la 12^e année, à la culture, au patrimoine et à la langue, à la protection et à l'adoption des enfants, à la santé et au soutien du revenu. On a entamé des négociations concernant l'administration de la justice, les services de police, les collèges, la ratification et la mise en œuvre.

6.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le MRFDE a continué de remplir ses obligations par le biais d'une concertation suivie avec l'ORR et les CRR locaux. Le Ministère a collaboré étroitement avec ces organismes pour faire de la promotion et offrir son aide et ses conseils dans tout ce qui a trait à la gestion de la faune, à la foresterie, à la mise en valeur des ressources et au développement économique.

Éducation et formation

L'éducation, la formation et le développement de la carrière restent des priorités pour le Ministère. Le MRFDE a favorisé et fourni l'appui financier dont les Gwich'in avaient besoin pour participer aux divers ateliers et conférences, par exemple l'atelier régional sur les trappeurs et la fourrure et la première conférence des Premières nations sur la foresterie, qui a mis l'accent sur les entreprises autochtones dans ce domaine. Des bénéficiaires ont été initiés à l'inventaire forestier dans le cadre de l'atelier de formation en l'écoforesterie et ont participé à un atelier d'interprétation de photos.

Gestion du caribou du lac Bluenose

Conformément à l'article 12.6.3 de l'Entente, les gouvernements sont invités à collaborer avec les utilisateurs de la harde de caribous du lac Bluenose pour conclure des ententes permettant d'assurer la gestion de la harde. Le MRFDE a travaillé conjointement avec les utilisateurs de la harde de caribous du lac Bluenose, et un projet de plan de gestion a été dressé, conformément à l'obligation du gouvernement de conclure une entente en vue de la gestion de la harde. Le plan provisoire comporte des renseignements sur la situation actuelle de la harde, des cartes indiquant les parcours saisonniers de la harde et un plan de gestion des terres sur le parcours de la harde.

Le plan provisoire a été remis aux comités de chasseurs et de trappeurs, au CRR, aux associations de chasseurs et de trappeurs des collectivités se trouvant sur le parcours de la harde et aux conseils de cogestion et organismes gouvernementaux chargés de la gestion de la faune dans les régions des Inuvialuit, des Gwich'in, du Sahtu et du Nunavut faisant l'objet de revendications territoriales. Les présidents des conseils de la faune et des organismes gouvernementaux se sont réunis pour discuter de l'entente de collaboration et de la structure du comité consultatif. D'autres entretiens auront lieu à ce sujet en 1998-1999.

Le programme de repérage par satellite des caribous bagués du lac Bluenose vient de clore sa deuxième année. On a localisé les caribous bagués au cours de la période suivant la mise bas pour déterminer s'ils avaient effectivement mis bas. On a régulièrement envoyé aux douze collectivités d'utilisateurs et aux conseils de cogestion des cartes indiquant l'endroit et le déplacement des quinze caribous bagués.

Les données issues de la première année de repérage par satellite confirment l'hypothèse qu'il y a en fait deux hardes. L'une des hardes met bas dans la région du cours supérieur de la rivière Rae-Richardson, s'accouple dans la région de Caribou Point du Grand lac de l'Ours et hiverne à partir de Kugluktuk, au sud, le long des berges du sud et de l'est du Grand lac de l'Ours. La seconde harde met bas sur le versant ouest de Melville Hills, s'accouple dans la région de la rivière Anderson et hiverne dans l'ouest de la région visée par le règlement des Inuvialuit, la zone visée par le règlement des Gwich'in et dans le nord de la zone visée par le règlement du Sahtu. La deuxième année de repérage par satellite et les résultats préliminaires de l'analyse de l'ADN confirment également l'existence de deux hardes.

Développement économique

Le MRFDE a également travaillé en étroite collaboration et en concertation avec le CTG et chacune des collectivités gwich'in pour soutenir et encourager les bénéficiaires à participer au développement commercial et à profiter des possibilités d'emploi propres à leur assurer l'autosuffisance économique. Le Ministère a fourni des conseils, des services de counselling et un appui en matière commerciale et il a aidé les entreprises et les particuliers de la collectivité gwich'in à obtenir l'aide financière du MRFDE, d'autres ministères du GTNO et du secteur privé. La Red River Inc. Band of Tsiigehtchic est actuellement sous contrat pour fournir des services de gestion forestière, et des discussions sont en cours avec la Société de développement des Gwich'in, le Conseil des Gwich'in Nihtat et le Conseil des Gwich'in Tetlit pour obtenir des services de lutte contre les incendies. C'est dans le cadre du processus de développement économique de la collectivité que les bénéficiaires ont participé à une conférence sur la recherche à venir et à un atelier sur le démarrage d'une entreprise.

Gestion des ressources et utilisation des terres

Le MRFDE a travaillé étroitement avec le Groupe de travail des terres et des eaux et avec le Conseil provisoire d'aménagement du territoire pour jeter les bases d'un nouveau système de gestion des ressources régionales et locales et dresser un projet de plan d'utilisation des terres à l'intention du CTG. Le Ministère s'est également occupé de négocier des ententes sur l'utilisation des eaux dans les bassins hydrographiques communs. Les Territoires du Nord-Ouest sont tout près de signer des ententes bilatérales avec le Yukon, et les travaux se poursuivent en vue de la signature d'ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan.

Plan directeur du parc

On est en train de mettre en œuvre le plan directeur du Parc territorial des Gwich'in, et tous les contrats de mise en valeur et d'exécution sont attribués à des entreprises dont les propriétaires et les exploitants sont des Gwich'in : il s'agit de mettre des sites en valeur, d'effectuer des travaux routiers et de concevoir des installations utilitaires. Les contrats d'exécution ont trait aux travaux d'entretien général des sites actuels. Le poste d'agent saisonnier du parc est occupé par un bénéficiaire gwich'in.

6.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a fait imprimer et circuler de l'information recueillie par l'institut social et culturel des Gwich'in (sous contrat avec le ministère). Ces données déterminent les endroits dans le monde où l'on peut trouver des objets d'art et des archives gwich'in. On a entamé des discussions avec les Gwich'in pour élaborer une stratégie qui permettrait de rapatrier des objets d'art dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère a régulièrement fourni des conseils sur les répercussions éventuelles de l'exploitation des terres sur les sites patrimoniaux.

6.4 Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a continué de participer à la mise en œuvre de l'Entente. Le Bureau d'enregistrement des droits fonciers a enregistré de nombreux levés pour des sites précis et des parties des limites des grandes parcelles faisant l'objet d'un règlement. Au total, on a délivré des certificats de titre pour 154 des parcelles appartenant à des Gwich'in. Toutes les parcelles appartenant à des Gwich'in sauf sept ont fait l'objet de certificats de titre.

La Division législative est en train d'examiner un projet de loi destiné à modifier la Loi sur la faune. On a continué d'approfondir les diverses modifications à apporter à la réglementation de la faune en raison du réalignement des limites des unités, des zones ou des régions de gestion de la faune, conformément aux limites de la zone visée par le règlement.

La Division juridique a fourni des conseils et une aide juridiques eu égard à toutes sortes de questions, y compris à l'accès aux terres gwich'in et à d'autres questions touchant l'application de la législation territoriale.

6.5 Le ministère des Travaux publics et des Services

Le chapitre 10 de l'Entente et les politiques et procédures contractuelles préférentielles du GTNO maximisent les possibilités professionnelles et commerciales locales, régionales et nordiques. Au cours de l'année, le Ministère a négocié les contrats suivants avec la Société de développement des Gwich'in.

- Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi et le Conseil scolaire de Beaufort-Delta ont négocié un contrat d'une valeur de 8 224 204 \$ avec la Société de développement des Gwich'in en vue de la conception et de la construction de la nouvelle école de Fort McPherson. La construction devrait être achevée en septembre 1998.
- Un contrat à fournisseur unique d'une valeur de 250 000 \$ a été attribué à la Société de développement des Gwich'in en vue de travaux routiers et de services architecturaux et de génie pour le Parc territorial des Gwich'in. Cette étape, qui fait partie d'un projet en cours, sera achevée en 1998.

6.6 Le ministère des Transports

Les discussions du Ministère avec le CTG concernant l'interprétation de l'article 18.2.4 de l'Entente se sont soldés par des résultats positifs, comme l'accès à la carrière de matériaux grenus de Frog Creek. On a reçu confirmation que le GTNO a bien le droit de prélever sans frais du sable et du gravier dans la carrière de Frog Creek pour les années qui restent de la période de vingt ans.

7 Le gouvernement du Canada

7.1 Législation et réglementation

Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

L'une des principales caractéristiques du règlement des revendications territoriales dans la vallée du Mackenzie est la création d'un nouveau système de gestion de ressources axé sur le partenariat avec les Premières nations. Le projet de LGRVM constitue le sommet d'un long travail d'élaboration et de concertation de la part du Groupe de coordination, composé de représentants du MAINC, du GTNO et des Premières nations gwich'in et du Sahtu. Cette loi remplacera un bon nombre des fonctions actuellement assumées par le MAINC par un système intégré d'institutions gouvernementales qui seront chargées de la planification, de l'évaluation environnementale et de la réglementation relatives à l'utilisation des terres et des eaux, en tenant compte des activités proposées pour la vallée du Mackenzie.

Le 26 septembre 1997, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a réintroduit la LGRVM à la Chambre des communes sous la forme du projet de loi C-6. Conformément aux ententes, le projet permettra de créer deux conseils d'aménagement du territoire (l'un pour la zone visée par le règlement des Gwich'in, l'autre pour celle du Sahtu), l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, composé de comité régionaux permanents pour les zones visées par le règlement des Gwich'in et par le règlement du Sahtu ainsi que le CERVM.

Le 12 décembre 1997, la Chambre des communes a accepté le projet de loi C-6 en troisième lecture, non sans y avoir apporté un certain nombre de modifications ayant trait à l'obligation du Ministre de réviser la loi en collaboration avec les Premières nations une fois l'autonomie gouvernementale négociée. Ces modifications garantissent également la transparence des activités administratives des conseils, augmentent le nombre des représentants au CERVM et clarifient le processus de réglementation au cours de la période transitoire.

Une fois que le Sénat aura examiné le projet de loi, celui-ci devrait être adopté peu après que les nouveaux conseils seront prêts à fonctionner.

Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie

Le Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie (RUTVM), inspiré de l'actuelle réglementation de l'utilisation des terres territoriales, a fait l'objet d'une première publication dans la Gazette du Canada le 3 janvier 1998. Ce règlement détermine les activités qui exigent un permis délivré par un conseil des terres et des eaux dans toute la vallée du Mackenzie. Il énonce également les utilisations prohibées à moins d'autorisation et précise le processus de délivrance d'un permis, y compris les dispositions relatives aux dépôts de garantie et au barème des frais. Pour tenir compte des réactions de la population, on a modifié le RUTVM pour y inclure les petits camps de 200 à 400 journées-personnes. Le règlement entrera en vigueur au moment de l'adoption du projet de loi C-6.

Règlement sur le statut et la liste des exemptions

Le Règlement sur le statut et la liste des exemptions présente les mêmes caractéristiques et fonctionne de la même façon que le Règlement sur le droit et la liste des exceptions afférent à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Le ministère de la Justice est en train d'y mettre la dernière main en vue de sa publication préalable dans la Gazette du Canada à la fin du mois de juin 1998.

Le Règlement énumère les dispositions des lois et des règlements fédéraux et territoriaux qui régissent les activités exigeant un permis, une licence ou une quelconque autorisation et dont les répercussions pourraient être néfastes pour l'environnement ou qui suscitent l'inquiétude de la population.

Tout projet qui exige un permis, une licence ou une autorisation de ce genre sera assujéti au processus d'évaluation environnemental de la vallée du Mackenzie et fera l'objet d'un contrôle préliminaire.

Le Règlement sur la liste des exemptions exclut du contrôle préliminaire toutes les activités qui ne risquent pas de compromettre l'environnement de façon importante.

Cette réglementation entrera en vigueur dès l'adoption de la Partie V du projet de LGRVM, qui permettra de créer le CEREVM.

7.2 Activité économique et emploi

Affaires indiennes et du Nord canadien

Le Conseil tribal des Gwich'in a continué de participer pleinement au programme ministériel de financement des organismes communautaires de développement économique. Ce programme permet de financer des Premières nations qui, à leur tour, financent des activités axées sur leurs objectifs économiques et d'emploi.

Le CTG est consulté sur tous les projets d'ententes de développement économique concernant les Gwich'in.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a continué de faire connaître les possibilités d'approvisionnement dans la zone visée par un règlement par le biais de son service d'appel d'offres électronique et de satisfaire aux exigences de l'Entente en informant le CTG de ces possibilités.

Développement des ressources humaines Canada

Développement des ressources humaines Canada offre un financement pour soutenir des projets individuels et institutionnels par le biais du cadre de référence national et des ententes bilatérales régionales. Aux termes de l'entente actuelle, les Gwich'in peuvent compter sur 719 273 \$.

7.3 La gestion de l'environnement et de la faune

Service canadien de la faune

Conformément à l'article 12.6 de l'Entente, le Service canadien de la faune (SCF) a informé l'ORR de tous les changements apportés au règlement sur les oiseaux migrateurs qui pourraient toucher les Gwich'in. Le Conseil est conscient que les oiseaux migrateurs font l'objet d'une gestion qui dépend d'un ensemble très défini de règlements. Le SCF a régulièrement informé l'ORR des changements apportés au Règlement sur les oiseaux migrateurs (par ex., l'utilisation d'injections non toxiques ou la proposition de mettre la saison de chasse au printemps).

Le SCF et le United States Fish and Wildlife Service remettent tous les ans à l'ORR des statistiques sur l'exploitation des oiseaux migrateurs. C'est à l'aide de ces données que le Conseil effectue une étude sur les récoltes, qui sera la base de calcul du nombre d'oiseaux migrateurs qu'il sera possible de récolter dans la ZRG.

Le SCF participe aux travaux du Groupe de travail de l'étude sur les récoltes. Il a participé à la conception de l'étude et a examiné et commenté le rapport méthodologique.

Le SCF est membre du Groupe de travail sur les oies de l'Arctique, qui relève du projet conjoint sur les oies de l'Arctique. Il s'agit d'un organisme de coopération canado-américain qui coordonne la gestion et la recherche relativement aux oies de l'Arctique dans les deux pays. Le groupe s'occupe de la surpopulation des oies des neiges dans l'Arctique, surtout dans l'Arctique central. Les Gwich'in exploitent les oies des neiges de la région de l'Arctique central où le problème ne semble pas aussi grave. Cependant, l'ORR est tenu au courant. Le Canada, par le biais du SCF, a entamé des négociations avec les États-Unis pour modifier la Convention sur les oiseaux migrateurs afin de permettre aux Autochtones du Nord, dont les Gwich'in, de chasser, au printemps, le trop-plein d'oiseaux migrateurs. Le SCF a informé le Conseil de l'évolution des négociations à cet égard.

Autres activités

- Aider l'ORR à dresser les plans de gestion applicables à la harde de caribous du lac Bluenose et aux grizzlis de la toundra.
- Participer aux travaux du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.

7.4 Le patrimoine

Depuis 1993, l'institut social et culturel des Gwich'in (ISCG) collabore avec Parcs Canada à la réalisation d'un certain nombre de projets d'histoire orale et d'ethno-archéologie, comme le prévoit l'article 25 de l'Entente. Tout récemment, il a été question de désigner un site historique national dans le territoire traditionnel des Gwich'in Gwichya.

En octobre 1996, l'ISCG a créé un comité directeur de huit jeunes adultes et aînés à Tsiigehtchic (anciennement Arctic Red River). On a embauché Michael Heine pour lui confier la tâche de collaborer avec la collectivité et l'ISCG en vue de dresser un programme à l'intention de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

D'emblée, les aînés n'aimaient guère l'idée de ne déterminer et de ne commémorer qu'un seul site historique. Ils jugeaient étrange l'idée qu'un endroit soit plus important qu'un autre tout comme l'idée de commémorer l'histoire et la culture des Gwich'in Gwichya à travers un seul site.

C'est pourquoi les entretiens ont surtout porté sur le Mackenzie. Pour les Gwich'in Gwichya, le Mackenzie fait partie de leurs origines, car il coule directement devant leur collectivité et traverse leur territoire traditionnel. Il est également le lieu où se situent beaucoup d'histoires qui révèlent la culture et l'histoire des Gwich'in.

En avril 1997, la décision du comité directeur de désigner le Mackenzie comme site historique (de la rivière Thunder River à Point Séparation) a été soumise à la CLMHC. Une délégation des Tsiigehtchic et des membres de l'ISCG ont présenté un mémoire à la Commission au début de juin 1997. En février 1997, le secrétaire d'État de Parcs Canada, s'exprimant au nom de la ministre du Patrimoine canadien, informait les Gwich'in que Nagwichoonjik (passage du Mackenzie entre la rivière Thunder River et Point Séparation) était effectivement d'une importance historique nationale suffisante en raison de sa position dominante au sein du paysage culturel de la collectivité des Gwich'in Gwichya.

7.5 La gestion des terres et des eaux

Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada a, conformément à ses obligations, terminé les travaux de levés prévus dans l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in. Les plans sont enregistrés aux Archives d'arpentage des terres du Canada et au Bureau d'enregistrement des droits fonciers s'il y a lieu. Il reste deux plans à traiter en raison de certaines questions à régler concernant les levés. On prévoit que toutes les questions en souffrance seront réglées d'ici la fin du mois de mars 1999. Toutes les parcelles des Gwich'in Tetlit ont été arpentées, y compris les limites des zones exclues. On a procédé au levé de 11 blocs ruraux et de 12 parcelles propres à des sites, et tous les plans ont été enregistrés. Pour ce qui est des Gwich'in, toutes les parcelles ont été arpentées : on dénombre 24 terres municipales, 31 parcelles propres à des sites et 35 zones exclues. On a également arpenté des parties de limites et les intersections de limites avec des cours d'eau.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Le bureau régional du MAINC des Territoires du Nord-Ouest a participé aux travaux des divers groupes de travail en vue de l'adoption du projet de LGRVM. Les responsabilités que le Ministère assume actuellement en matière de gestion des ressources du point de vue de l'évaluation environnementale, de la réglementation de l'utilisation des terres et du soutien à la gestion des eaux seront désormais assumées par les nouveaux organismes publics. Le MAINC continuera d'administrer les terres de la Couronne en vertu de la Loi sur les terres territoriales, du Règlement sur les terres territoriales, du Règlement sur les carrières territoriales et du Règlement sur l'exploitation minière au Canada. Le Ministère continuera de contrôler et de faire respecter les termes de toutes les autorisations délivrées par le MAINC et les organismes publics.

La Région des TNO du MAINC a demandé leur participation et leur accord au Groupe de travail des terres et des eaux des Gwich'in, au Groupe de travail des terres et des eaux du Sahtu, au Groupe d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie, au GTNO et à l'administration centrale du MAINC, afin d'élaborer une trousse de communications sur l'évaluation environnementale et sur la gestion des terres et des eaux aux termes du projet de LGRVM. Les trousse d'information contiennent des fiches techniques sur chacun des groupes de travail, une description des changements apportés au processus de réglementation de l'utilisation des terres et des eaux, une explication des relations entre les différents conseils, des dépliants sur la LGRVM, une liste de personnes-ressources et un organigramme du nouveau système proposé pour la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

La Région des TNO s'est également occupée de trouver des membres pour les différents groupes de travail. Ces personnes deviendront membres des différents conseils une fois la LGRVM adoptée.

7.6 La Défense nationale

Conformément à l'Entente, le ministère de la Défense nationale remet aux conseils tribaux concernés un plan annuel d'entraînement et les informe environ un mois avant la tenue des exercices. Les collectivités touchées seront également informées des activités qui auront lieu dans leur secteur.

En 1997-1998, les Rangers et les Cadets ont effectué quatre exercices chacun. Au cours de l'année, les Forces canadiennes ont effectué en moyenne cinq exercices par an au nord du 60^e parallèle. Six exercices divers de formation ont également eu lieu.

Des exercices de vol ont lieu à partir d'aérodromes avancés, dont Iqaluit, Rankin, Inuvik et Yellowknife. Les vols militaires sont strictement contrôlés. Dans le cadre des exercices importants, il peut y avoir jusqu'à 6 aéronefs et 200 personnes, tandis que les exercices de plus petite envergure ne requièrent le déploiement que de 2 aéronefs et de 50 à 60 personnes.

7.7 L'Office national de l'énergie

Conformément à l'article 23 de l'Entente, l'Office national de l'énergie a des responsabilités précises eu égard à l'expropriation de terres visées par un règlement. Son pouvoir a trait aux zones requises pour faire passer les oléoducs et les lignes électriques faisant l'objet de droits de passage dans l'intérêt public. L'Office ne s'est pas engagé dans ce genre d'activités en 1997-1998. Il a contribué à la mise en œuvre de l'Entente en jouant un rôle consultatif et facilitateur (présence aux réunions du Comité de sélection préliminaire de la vallée du Mackenzie, consultations sur le plan préliminaire d'utilisation des terres).

7.8 Revenu Canada

Revenu Canada est chargé d'élaborer un document d'information exposant divers points traitant des incidences fiscales pour les Gwich'in et des exigences en matière de livres et de registres. Ce document est presque achevé et devrait être très bientôt prêt pour examen.

7.9 La coordination des activités de mise en œuvre par le gouvernement fédéral

C'est la Direction de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales (DMO) qui coordonne la concrétisation des obligations du gouvernement fédéral aux termes de l'Entente. En 1997-1998, la Direction a continué de participer aux travaux du Comité de mise en œuvre tripartite et de consulter le GTNO et le CTG au sujet de la concrétisation des obligations du Canada aux termes de l'Entente.

La DMO a la responsabilité de garder contact avec tous les ministères et organismes fédéraux eu égard à leurs activités de mise en œuvre, intervenant au besoin et tenant à jour un rapport exhaustif sur la situation de la mise en œuvre dans son système automatisé de suivi des obligations relatives aux revendications territoriales.

Au cours de la période observée, la DMO a participé aux activités suivantes :

- examen quinquennal du plan de mise en œuvre;
- concertation avec les organismes de mise en œuvre pour évaluer les besoins de financement en fin d'année et proposer des recommandations sur les niveaux de financement à accorder pour l'exercice 1998-1999;
- faire fonction de secrétariat pour le Comité de mise en œuvre;
- examiner les budgets des organismes de mise en œuvre et gérer les ententes de contribution de ces organismes;
- coordonner la rédaction du rapport annuel portant sur l'exercice 1997-1998;

- participer à la nomination des membres des organismes publics créés aux termes de l'Entente;
- contribuer aux préparatifs associés à l'entrée en vigueur prochaine de la LGRVM. Au cours de la période observée, on a financé les organismes suivants.

ORGANISMES	MONTANT
Conseil tribal des Gwich'in	
— Financement de la mise en œuvre	40 569 \$
— Transferts de capital (déduction faite du remboursement des prêts)	9 318 835 \$
— Redevances sur les ressources	231 058 \$
Office des ressources renouvelables	
— Financement de la mise en œuvre	738 386 \$
— Étude sur l'exploitation de la zone visée par un règlement	185 470 \$
Conseils des ressources renouvelables	44 204 \$
Groupe de travail des terres et des eaux	882 297 \$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	
— Financement de la mise en œuvre	216 488 \$
— Taxes foncières	4 571 \$
Groupe d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie	753 928 \$
Conseil provisoire de l'aménagement du territoire	313 000 \$

7.10 Autres activités de mise en œuvre

Un rapport contractuel sur les différents cadres de référence applicables au programme de surveillance des effets cumulatifs a été achevé en janvier 1998. Le contrat a été géré par la DMO, conseillée par la Région des TNO du MAINC. La Région des TNO a évalué le rapport avec l'aide d'autres ministères fédéraux dans le but de définir la portée et l'axe du programme. Une évaluation des programmes de contrôle contingents est en cours, y compris des projets nationaux et régionaux visant à déterminer les possibilités de collaboration et les lacunes des programmes de contrôle actuels. Le recours aux connaissances traditionnelles et la participation de la collectivité sont deux clés indispensables au développement par le biais de la concertation.

En novembre 1997, le MAINC a fourni une aide financière à l'ORR pour qu'il organise un atelier conjoint le Conseil provisoire d'aménagement du territoire sur les zones protégées gwich'in. Conformément à l'article 16 de l'Entente, les organisations gwich'in sont consultées relativement à une stratégie de protection qui est élaborée pour le compte du GTNO par l'intermédiaire d'un partenariat entre le GTNO et le MAINC. Le CTG a été invité à être membre d'un comité consultatif que l'on est en train de créer pour favoriser l'élaboration de cette stratégie.

De plus, les responsables de la Région des TNO du MAINC ont rencontré chacun des conseils de bande des Gwich'in en avril 1997 pour procéder aux versement annuels des traités.

A1 Membres des organismes de mise en œuvre

au 31 mars 1998

Conseil d'inscription

Barb Crawford présidente
Robert Alexie, fils
Frank Edwards, père
Dolly Carmichael
Carol Blake

Office des ressources renouvelables

Robert Charlie président
Joe Benoit
Chief James Firth
Kevin McCormick
Roger Binne
James Hickling
Robert Alexie, père

Suppléant

Roger Peet
James Ross
Paul Latour

Conseil d'arbitrage

James Ross président
Letha J. MacLachlan vice-président
Robert Alexie, fils
John U. Bayly
Charlie Gaudet
Willard Hagen
Richard M. Hill
Peter Ross

Groupe d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie

Gordon Lennie président intérimaire
Len Colissimo
Bertha Rabesca
Alestine André
Sarah Jérôme
Danny Yakeleya

Conseillers techniques

Péter Bannon
Joe Benoit
Ruby L. McDonald
Brenda Kuzyk

Conseil provisoire d'aménagement du territoire

Piet Van Loon président
Charlie Snowshoe
Bob Simpson
Karen LeGresley-Hamre
Hall Mills

Groupe de travail des terres et des eaux

Robert Alexie, fils président
Willard Hagen
David Krutko
Norma Kassi
Bob Simpson

Conseillers techniques

Peter Bannon
Rudy Cockney

A3 Calendrier des paiements de transfert

1992 à 1997

DATE	TRANSFERTS DE CAPITAL AU CTG*
22 avril, 1992	2 000 000 \$
23 décembre, 1992	7 426 766 \$
22 avril, 1993	4 180 680 \$
22 avril, 1994	6 271 020 \$
22 avril, 1995	8 361 360 \$
22 avril, 1996	9 318 835 \$
22 avril, 1997	9 318 835 \$
Total	46 877 496 \$

* Déduction faite du remboursement des prêts au titre des négociations.

A4 Versements pour la mise en œuvre

1992-1993 à 1997-1998

EXERCICE	VERSEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE
1992-1993	559 151 \$
1993-1994	1 070 634 \$
Fonds pour les études sur la faune	2 030 000 \$
1994-1995	1 833 735 \$
1995-1996	1 886 760 \$
1996-1997	2 987 444 \$
1997-1998	3 174 342 \$
Total	13 542 066 \$

Remarque : Total des versements au CTG, au GTNO et aux organismes chargés de la mise en œuvre.

A5 Redevances sur les ressources

1992 à 1997

EXERCICE	REDEVANCES SUR LES RESSOURCES
1992	10 122 \$
1993	212 883\$
1994	197 009\$
1995	204 345 \$
1996	242 090 \$
1997	244 261 \$
Total	1 110 710\$

A6 Taxes foncières payées par les Gwich'in

1994 à 1997

EXERCICE	MONTANT
1994	4 306 \$
1995	4 348 \$
1996	4 571 \$
1997	4571 \$
Total	17 796 \$